



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2018

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2018 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.cchautesarthealpesmancelles.fr

Edito

1 La collectivité, ses compétences P 4

2 Les temps forts de l'année P 5

3 La prévention des déchets – actions de communication P 6

4 La collecte P 7

5 Valorisation – Traitement P 9

6 Les flux et tonnages annuels P12

7 Les coûts – le financement P 16

Haute Sarthe Alpes Mancelles **NOUVELLES CONSIGNES DE TRI** **« Tous les emballages et tous les papiers se trient et se recyclent »**

NOUVEAU

Papiers, emballages et briques en carton

Bouteilles et flacons en plastique*

Emballages en métal

TOUS LES AUTRES

EMBALLAGES EN PLASTIQUE: Emballages alimentaires vides (emballage pizza, yaourts...), emballages vides de plus de deux litres, sacs poubelles, barquettes plastiques et en polystyrène, pots de yaourts, pots de crème, pots beurre, emballages viduement vides...

CONTENEUR PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON

Un doute ? Une Question ?

Appelée : Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
Tel : 02 43 34 34 59

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI : ENCORE PLUS SIMPLE !

1 C'est un emballage ?
Oui → Conteneur de tri

2 Je vide les emballages
Pas besoin de les nettoyer

3 Je dispose les emballages dans le conteneur de tri



EDITO

Madame, Monsieur,

L'année 2018 a été marquée par de profonds changements.

En effet, depuis la fusion en 2017 des Communautés des Communes Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand, la nouvelle collectivité a fait considérablement évoluer son service déchets dans le but d'améliorer la satisfaction des usagers tout en respectant les objectifs nationaux.

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a également entrepris une réflexion sur la construction d'une nouvelle déchetterie à Beaumont sur Sarthe et sur la mise en place de collecte de proximité pour les communes les plus éloignées.

Ainsi au 1^{er} juillet 2018, une démarche d'optimisation et d'harmonisation du service déchets a débuté. Elle s'est traduite par une collecte des ordures ménagères résiduelles au moyen de sacs translucides fournis par la collectivité en porte à porte sur tout le territoire.

Les recyclables sont également collectés en apport volontaire et en mélange (emballages plastiques, métal, papier...). L'extension des consignes de tri plastique sur le territoire a également été mise en place.

Ces changements ont conduit à la mise en place d'une redevance incitative permettant une tarification plus juste pour chacun.

Enfin, l'accent a été mis sur la communication (réunions publiques, flyers, réglette de tri...) auprès de vous, administrés, afin d'expliquer et de simplifier ces nouvelles pratiques.

A l'avenir, la CCHSAM entend poursuivre ses efforts pour proposer des services de qualité tout en respectant les obligations auxquelles elle est soumise.

Le Président,

Philippe Martin

1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

38 communes adhérentes

23156 habitants (INSEE, DGF)

9 941 ménages (2.3 pers/ménages)

Habitat rural **dispersé**

8 % résidences secondaires



5% appartements

Source INSEE 2016

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a été créée au 1^{er} janvier 2017.

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets sont :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchetteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets
- ▶ Facturation

2- Les temps forts de l'année 2018



3 - La prévention des déchets - communication

La collectivité est engagée dans un programme local de prévention avec le Pays de la Haute Sarthe lequel est labellisé « territoire zéro déchets ».

Réduction des déchets


La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Cependant, il n'est pas possible de déterminer l'indice de réduction des quantités de DMA produites depuis 2010 :

- ▶ Les usagers des Portes du Maine Normand accédaient à la déchetterie de la CUA d'Alençon et aucun tonnage n'a été porté à notre connaissance
- ▶ Depuis Janvier 2017, les usagers des Portes du Maine Normand ont accès à la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré mais une partie de la population semble ne pas encore la fréquenter.

Si l'on prend en compte les tonnages des ordures ménagères, du verre et des recyclables, on constate une diminution de 15 % depuis 2010. Cette diminution est de 27 % pour les ordures ménagères uniquement.

Actions de prévention - communication

 <p>STOP PUB distribués</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Réglette de tri▶ Guide du tri▶ Réunions publiques▶ Distribution de composteurs individuels
--	---

4 - La collecte

Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collectés 1 fois par semaine

Sacs translucides verts
distribués par la CCHSAM

2 déchetteries

Deux déchetterie accessibles sur le territoire :

- Beaumont-sur-Sarthe : accessible aux heures d'ouvertures avec un macaron à apposer sur le pare-brise de la voiture

- Saint-Ouen-de-Mimbré : accessible avec une carte de déchetterie

Déchets autorisés :

- Non valorisable
- Déchets verts
- Bois
- Cartons
- Ferrailles
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Vêtements
- Gravats

Emballages recyclables



143 colonnes

Collecte en apport volontaire

Collecte périodique et en fonction des besoins

Collecte en mélange (flux emballages et papier métaux confondus)

Collecte de tous les emballages, papiers, métal, cartonnettes en extension de consignes de tri plastiques

Variations des fréquences de collecte en fonction des saisons

Verre

Collecte en apport volontaire

Collecte périodique

et en fonction des besoins

Variations des fréquences de collecte en fonction des saisons

93 colonnes



Biodéchets



Mise à disposition des usagers
de composteurs individuels

Autres collectes séparées proposées Textiles

Collecte en apport volontaire

Carte des points disponibles sur le site de la
Communauté de Communes

Variations des fréquences de collecte en fonction des
besoins

5 - Valorisation – traitement

Modes de valorisation des déchets

Déchets résiduels			Electricité	<p>Le traitement des déchets résiduels est scindé en deux parties sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déchets des anciens territoires des Alpes Mancelles et du Pays Belmontois transitent en usine d'incinération au Mans pour produire l'électricité - Les déchets de l'ancien territoire des Portes du Maine Normand sont transférés au centre d'enfouissement à Ventes de Bourse (61, récupération du biogaz). - Les emballages recyclables sont transférés au centre de tri de Valorpôle au Mans puis envoyés chez les repreneurs matières.
			Chaleur	
		Biogaz		
		Compost		
Emballages recyclables				
			VALORISATION	
				
<p>Les boîtes métalliques sont recyclées en boîtes de conserve, tire-bouchons, vélos...</p> <p>Les bouteilles ou flacons en plastique sont recyclés en pull, arrosoirs, bouteilles...</p> <p>Les briques alimentaires ou cartonnettes sont recyclées en essuie-tout, carton...</p> <p>Les journaux, magazines ou revues sont recyclés en boîte à œufs, journaux</p>				
Verre				<p>Le verre est directement acheminé vers le verrier.</p>
				
				
Biodéchets			Compost	<p>VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétaux -> Compost • Ferraille / Carton Mobilier / --> Recyclage • Bois, mobilier --> Recyclage et valorisation énergétique • Huiles --> Valorisation énergétique • Gravats / tout venant --> enfouissement • D3E et Déchets dangereux : traitement et recyclage
				
Autres collectes			Valorisation/élimination	

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE TRAITEMENT

Présentation des équipements de traitement par mode de valorisation

	Isdi les Marnières
Mode d'exploitation	Régie
Capacité de traitement restant	17 901 tonnes
Tonnage traité en 2018	1 102.40 tonnes de gravats

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

Taux de valorisation global (matière et organique)	
<p>75.40 %</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.</i></p>	<div style="text-align: center;"> <h3>TAUX DE VALORISATION DECHETS 2018</h3> <p>■ NON VALORISABLE ■ OM ■ SELECTIF ■ VERRE ■ RECHETTERIE</p> </div>

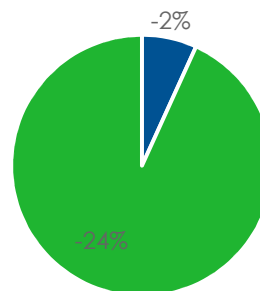
Réduction des déchets enfouis

- **25.4 %** de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2017 et 2018.

Il est impossible de connaître le pourcentage de réduction entre 2010 et 2018. L'ancien territoire des Portes du Maine Normand avait accès à une déchetterie hors territoire et nous n'avons pas connaissance des tonnages collectés durant cette période.

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.

% REDUCTION ENTRE 2017 ET 2018






■ OM ■ SELECTIF ■ VERRE ■ DECHETTERIE ■

6 – Les flux et tonnages annuels

12 274 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collectés en 2018 soit **529** kg de déchets par habitant.




En 2017, ce sont **11 202** tonnes, soit **482** kg de déchets par habitant qui ont été produits sachant qu'une partie du territoire avait accès à une déchetterie en dehors du territoire.

Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	3 606 T en 2018 4 606 T en 2017		1 100 T en 2018 794 T en 2017		869 T en 2018 809 T en 2017
Déchèteries					
	6 699 T en 2018 4 799 T en 2017				

Composition des déchets collectés

1 100 t de déchets résiduels recyclables

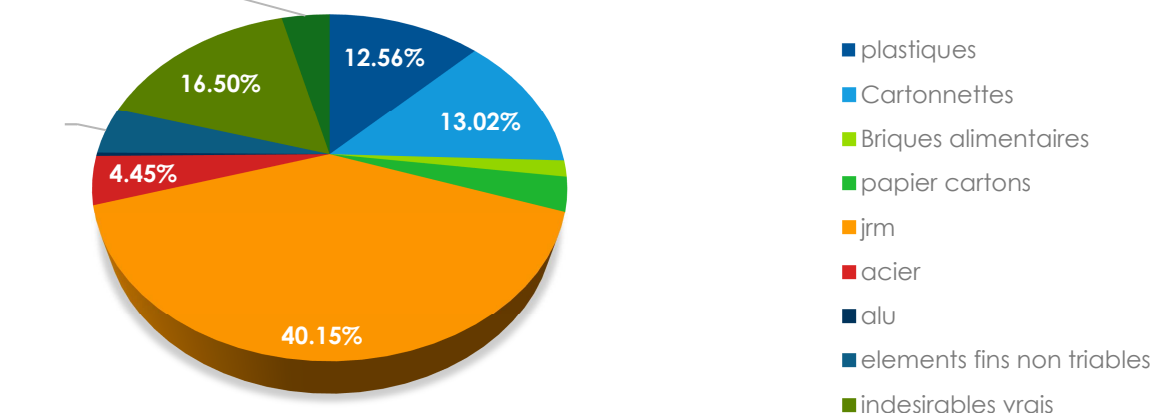
18 caractérisations sont réalisées chaque année au centre de tri pour évaluer les taux de refus et la part de chaque matériau dans l'échantillon.

		
PAPIERS 441 T	METAUX 52 T	REFUS 273 kg
		
CARTONNETTES 179 T	BOUTEILLES/FLACONS/EMBALLAGES PLASTIQUES/ briques 155 T	

24.83 % de taux de refus de tri depuis le 1^{er} juillet 2018 (date du nouveau marché de collecte)

4 % des déchets d'extension de consignes de tri plastiques sont inclus dans les refus (aucun repreneur matière ne peut les recycler). Ces déchets sont tout de même soutenus par Citéo Emballages. On peut donc considérer que le taux de refus est de 20.83 %

Pourcentage de recyclables triés en 2018



Les déchetteries

6 699 T





C'est le tonnage total apporté en déchetteries en 2018

soit **289** kg de déchets par habitant.

En 2017, ce sont **215** t de déchets par habitant qui ont été produits soit 4799 tonnes.

(Sachant qu'une partie du territoire ne se rendait pas encore à la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré).

12 catégories de déchets collectées en déchetteries

Répartition des tonnages principaux par déchetterie			
 DÉCHETS VERTS	33 %	 ENCOMBRANTS	30 %
 DÉBLAIS / GRAVATS	24 %	 MÉTAUX	6 %

Evolution des tonnages				Evolution des flux collectés en déchetteries
	2018	2017	Evol. 2017/2018	
Végétaux	2 201	1 499	46%	
Gravats	1 607	867	85%	
Encombrants	1 563	1 497	4.4%	
Bois	367	303	21%	
Carton	164	106	54%	
Ferraille	373	338	10%	
DEEE	163	137	19%	
Mobilier	138			
Placo	59	16	268%	
Déchets dangereux	64	36	77%	
TOTAL	6 699	4 799		

7 - Les coûts – Le financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	2 121 103.29 €	2 256 758.12 €
Budget d'investissement	518 561.28 €	716 679.65 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le compte administratif prend en compte le résultat antérieur reporté (664 326.89 €)

Résultat fonctionnement reporté : 392 239.28 €

Résultat investissement reporté : 272 087.61 €

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant en € TTC réglé en 2018
Collecte des déchets recyclables	Suez	347 038
Gestion des déchetteries	Nci/ SEP/Suez/Véolia	321 129
Collecte des ordures ménagères	Véolia	347 685
Traitement des ordures ménagères	Véolia	430 054

71.22 € TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2018

Matrice des coûts 2018

La matrice des coûts est un outil de gestion standard adapté à toutes les collectivités afin que les coûts soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Il a pour objectif de valider l'ensemble des éléments de méthode liés à la connaissance des coûts et permet en outre de disposer d'une approche d'évaluation partagée et reconnue par les différents acteurs concernés. Il s'agit de la Matrice des coûts ou de la méthode Comptacoût.

On constate une différence entre le montant total du compte administratif et ceux de la matrice. Cette différence est appliquée pour respecter la méthode nationale des coûts de l'Ademe. Le principe est de réaliser des retraitements extra-comptable (extraction tva, durée amortissement, rattachement)

La différence est de 146 714.29 € en dépense de fonctionnement et de 32 551€ en recette de fonctionnement.

L'écart entre le coût aidé ttc et le montant des contributions (redevances) correspond à 263 821 € soit un déficit de 11.48 €/habitant.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	
Charges de structure	59 149 €	3 163 €	17 773 €	29 410 €	109 495 €
Communication	7 627 €	408 €	2 292 €	3 792 €	14 118 €
Prévention	73 €	73 €	73 €	73 €	290 €
Pré-collecte	64 774 €	8 784 €	25 405 €	- €	98 963 €
Collecte	504 531 €	44 610 €	128 371 €	123 864 €	801 377 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	164 597 €	164 597 €
Traitement des déchets non dangereux	430 412 €	- €	- €	15 776 €	446 188 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	29 649 €	29 649 €
Tri et conditionnement	- €	- €	146 562 €	11 497 €	158 059 €
Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Traitement des inertes	- €	- €	- €	2 217 €	2 217 €
Compostage	- €	- €	- €	46 091 €	46 091 €
Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	103 345 €	103 345 €
TOTAL CHARGES	1 066 565 €	57 038 €	320 475 €	530 310 €	1 974 389 €
Ventes de produits et d'énergie	€ -	€ -	€ -	- €	- €
Matériaux	€ -	21 955 €	71 391 €	60 442 €	153 788 €
Compost	€ -	€ -	€ -	- €	€ -
Énergie	€ -	€ -	€ -	- €	€ -
Prestation à des tiers	€ -	€ -	€ -	- €	€ -
Autres produits	€ -	€ -	€ -	2 393 €	2 393 €
Tous soutiens des sociétés agréées	€ -	12 180 €	155 164 €	13 273 €	180 617 €
Reprises des subventions d'investissement	€ -	€ -	€ -	1 391 €	1 391 €
Subventions de fonctionnement	€ -	€ -	€ -	- €	- €
Aides à l'emploi	€ -	€ -	€ -	- €	- €
TOTAL PRODUITS	- €	34 135 €	226 555 €	77 498 €	338 188 €
TVA acquittée	71 700 €	804 €	29 830 €	37 645 €	139 979 €
TEOM	€	- €	- €	- €	- €
REOM	378 090 €	378 090 €	378 090 €	378 090 €	1 512 362 €
Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €	- €
Facturation à l'utilisateur	- €	- €	- €	- €	- €
Contribution des collectivités	€ -	€ -	€ -	- €	€ -
TOTAL CONTRIBUTIONS	378 090 €	378 090 €	378 090 €	378 090 €	1 512 362 €

Tableau récapitulatif de la Matrice des coûts

Année 2018 Montants en euro HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet		57 038,00	320 476,00	530 311,00	
Coût technique	1 066 566,00	35 083,00	249 085,00	467 476,00	1 818 210,00
Coût partagé	1 066 566,00	22 903,00	93 921,00	454 203,00	1 637 593,00
Coût aidé HT	1 066 566,00	22 903,00	93 921,00	452 812,00	1 636 202,00
TVA acquittée	71 700,00	804,00	29 830,00	37 645,00	139 979,00
Coût aidé TTC	1 138 266,00	23 707,00	123 751,00	490 457,00	1 776 181,00
Montant des contributions	378 090,00	378 090,00	378 090,00	378 090,00	1 512 360,00

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors tva.

Dans le coût complet le flux de déchets « ordures ménagères » n'apparaît pas dans la case parce que les ordures ménagères sont incinérées en partie et nous n'avons pas connaissance du montant des recettes.

Le coût technique correspond au coût complet moins les produits à charges industrielles (vente de matériaux)

Le coût partagé correspond au coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Citéo, Eco-folio)

Le coût aidé correspond au coût partagé moins les aides reçues.

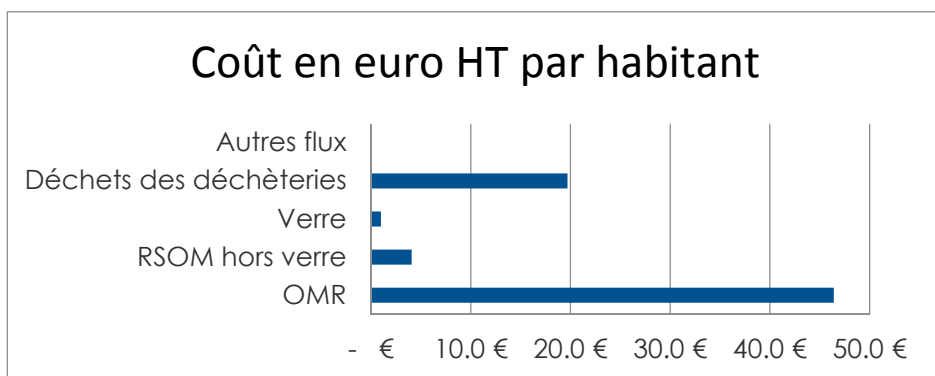
Le montant des contributions correspond à l'ensemble des contributions perçues pour financer le service.

Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	46,4 €	46,0 €
RSOM hors verre	4,1 €	3,0 €
Verre	1,0 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	19,7 €	23,0 €
Autres flux	- €	3,0 €
Tous flux	71,2 €	76,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre



Comparaison avec les valeurs de référence

Répartition du coût par flux

